

## Rapport 2017 - Épreuve orale de Géographie - Concours A BCPST

Le jury a eu la chance lors de la session 2017 des concours agronomiques et vétérinaires non seulement d'entendre d'excellents exposés, mais aussi de constater une hausse générale du niveau moyen des candidats. Si quelques exposés se sont malheureusement avérés catastrophiques, l'ensemble des prestations témoigne du sérieux et de l'application avec lesquels les candidats se sont préparés à une épreuve technique, parce que nécessitant une maîtrise du commentaire de cartes topographiques et un sens aigu de l'analyse des documents annexes, et impliquant l'acquisition de connaissances solides – sans qu'il soit évidemment question ici d'encyclopédisme - nécessaires à leur interprétation.

Pour autant, un certain nombre de difficultés ont été recensées de manière répétée, et justifient une attention particulière dans la préparation des candidats futurs.

Le jury rappelle tout d'abord que l'épreuve consiste en l'analyse d'une carte topographique assortie de documents complémentaires autour d'un sujet spécifique. Nombre de candidats semblent avoir omis ce dernier point – voire totalement oublié le sujet initialement posé - et préféré une analyse se voulant exhaustive et non problématisée des documents. Or, suivant que l'on traite des dynamiques démographiques des territoires ruraux et périurbains ou de la filière viticole de la plaine languedocienne, la lecture attendue des documents n'est évidemment pas identique. Il ne s'agit donc pas de proposer un commentaire général et plus ou moins libre de la carte topographique et du dossier documentaire, mais de traiter un sujet qui implique une sélection des informations mise au service d'une démonstration.

La présentation des documents, notamment dans l'introduction, est parfois perfectible. Leur capacité à nommer précisément certains documents (photographie aérienne verticale ou oblique, photographie au sol, document publicitaire, etc.) ou leur source (RGA, IGN, INSEE) a servi nombre de candidats face à des camarades qui décrétaient tout au plus la « fiabilité » supposée de tel ou tel élément, sans autre forme d'analyse.

On rappellera ensuite que la finesse d'analyse des documents proposés est une composante majeure de l'évaluation. Dès lors, les candidats sont jugés pour partie sur leur capacité à se confronter réellement aux éléments fournis : un exposé fait dos à la carte, ou sans même ouvrir le dossier documentaire ne saurait obtenir une note convenable. Plus encore, l'épreuve invite à une analyse problématisée des éléments recensés, en fonction, une fois encore, de l'intitulé proposé. Les énumérations fastidieuses – maladroitement introduites par une juxtaposition de « on voit », « il y a », ou « on relève » - ne permettent en rien de répondre à la question posée. Elles constituent au mieux un inventaire laborieux, au pire, une stricte paraphrase des éléments décrits dans les différents supports proposés. Dans le même ordre d'idée, les candidats doivent prendre garde aux corrélations et rapports de causalité parfois exagérés - voire totalement erronés - qu'ils déploient en multipliant les « donc », « par conséquent » sans raisonnement structuré sous-jacent.

Dans le détail, il est pour le moins surprenant de voir des candidats scientifiques incapables de commenter correctement des tableaux statistiques. Il faut impérativement s'appuyer sur les chiffres, et les citer explicitement, afin de distinguer l'essentiel de l'accessoire et de mesurer l'ampleur des hausses ou des baisses. Une division par 5 du nombre d'exploitations agricoles

n'est pas comparable à une baisse de 7% ! Dans les tableaux tirés du recensement général agricole par exemple, il ne s'agit pas de se perdre dans les chiffres mais de repérer les principales évolutions concernant les cultures majoritaires par exemple. Il s'agit aussi de chercher à les expliquer : pourquoi une diversification des cultures ou à l'inverse une spécialisation agricole ? Quand le jury propose des données sur deux ou trois cantons, il est indispensable de localiser les cantons en question sur la carte puis de mener une comparaison permettant de repérer les principales différences géographiques. De même, quand sont fournies des données de 1988 et de 2010 par exemple, une étude des évolutions perceptibles est attendue. Enfin, si l'épreuve est un oral de géographie, elle ne doit pas faire oublier aux candidats des réflexes mathématiques basiques : une hausse de 2% de la population d'une commune qui compte 50 habitants n'est peut-être pas le signe d'une « dynamique incontestable » !

Le jury s'étonne une nouvelle fois de la méconnaissance très dommageable de certains termes (solde naturel et solde migratoire, finage, intensivité et extensivité, productivité, agroécologie, futaie, économie présentielle, filière vitivinicole, etc.). Les confusions existent parfois entre commune (critère administratif), ville/village (critère morphologique) et pôle (critère fonctionnel). L'emploi du terme adéquat est pourtant un élément important de la qualité de l'analyse proposée. Par ailleurs, on regrettera une vision parfois étonnamment dichotomique qui réduit les formes morphologiques aux plaines et plateaux comme si les vallées n'existaient pas, les paysages au bocage et à l'openfield comme si les huertas méditerranéennes, les prés-bois jurassiens, les vallées montagnardes, les hauts ultra-marins, etc., n'offraient pas une diversité paysagère bien plus grande. Certains candidats réduisent les espaces périurbains à l'existence de lotissements, oubliant ce faisant la multiplication des formes de petits collectifs dans nombre de communes périurbaines, et ne s'interrogent nullement sur leur (dis)continuité avec les agglomérations, pourtant au cœur de leur définition. De même, on rappellera que les termes de « périurbain » et de « néo-rural » ne sauraient s'employer indistinctement, tant ils révèlent des dynamiques socio-démographiques, économiques et culturelles différentes.

L'atlas et la carte géologique, à disposition des candidats durant le temps de préparation et lors de leur passage à l'oral, peuvent leur être d'un grand secours : ils permettent par exemple de saisir des contacts entre des territoires différents et ce, alors même qu'on observe parfois aujourd'hui des formes importantes d'homogénéisation paysagère : il en va ainsi du contact entre le Pays de Bray et le Vexin, ou entre le Bessin et la plaine de Caen pour ne citer qu'eux. A l'inverse, pour utiles, voire essentiels, que soient ces outils à l'explication de certaines causalités, ils ne doivent en aucun cas se substituer ni à la carte, ni aux documents du dossier à commenter.

Enfin, si le jury est bien conscient du peu de temps dont disposent les candidats pour acquérir une maîtrise technique du commentaire de documents géographiques et des connaissances détaillées quant à la géographie de la France, il rappelle qu'un certain nombre de dynamiques ne peuvent être interprétés correctement sans un savoir minimal sur les territoires ruraux et périurbains français. Ainsi, les temporalités de l'exode rural en France (et leur caractère révolu !), les grandes orientations agricoles régionales (pour n'en citer qu'une, les principales caractéristiques du « modèle agricole breton »), ou encore les grandes opérations d'aménagement du territoire (qu'il s'agisse de la campagne de boisement des Landes ou des

politiques de développement touristique du littoral languedocien) doivent impérativement être connues.

Plus marginalement, les citations d'auteurs peuvent être bienvenues, mais à condition qu'elles soient utilisées à bon escient : combien de J. Lévy (« oser le désert ») ou de B. Kayser ont-ils été utilisés sans que le cas étudié le justifie, voire en commettant des contresens quant au propos de ces géographes ?

Pour finir, si les candidats, quoique cela soit rarement une réussite, peuvent proposer en conclusion de leur commentaire des ouvertures et des pistes de comparaisons, cela ne peut se faire qu'une fois que la conclusion a permis de répondre à la question posée. En outre, les candidats doivent éviter à tout prix les comparaisons inadaptées : quel pourrait bien être l'intérêt de proposer en ouverture d'un commentaire portant sur la carte de Corte une comparaison avec une carte de Beauce ?

Malgré ces remarques, figure imposée des rapports d'épreuves, le jury entend redire toute la satisfaction qui a été la sienne d'entendre nombre de prestations sérieuses, voire de très grande qualité tout au long de cette session et remercie candidats et préparateurs pour ces belles démonstrations de géographie. La somme de travail considérable fournie par la grande majorité des candidats, et leur dynamisme communicatif à l'oral expliquent les notes parfois très élevées qui ont été attribuées, contribuant à des classements favorables à l'issue du concours pour les meilleurs d'entre eux.